



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?Voile-religieux-turban-et-sport>

Voile religieux, turban et sport

- INITIATIVES -

Date de mise en ligne : mardi 4 mars 2014

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

France24 - AFP - Reuters

Le port du voile et du turban dans le football a été officiellement approuvé, samedi 1er mars, par l'**International Football Association Board**, chargée de faire évoluer et d'harmoniser les règles du jeu.

Il devra être en accord avec la tenue du joueur.

L'International Football Association Board (Ifab), est l'organe garant des lois du jeu. Cette décision intervient après 20 mois d'essai.

"Il a été décidé que les joueuses pouvaient avoir la tête couverte pour jouer", a déclaré en conférence de presse le secrétaire général de la Fifa, Jérôme Valcke.

Cette mesure s'adresse aux femmes et aux hommes, après une requête adressée par la communauté sikh canadienne, qui elle porte le turban. Une circulaire doit désormais être envoyée aux différentes fédérations pour expliquer les détails de l'application de cette décision.

Le voile ou le turban ne devra pas être rattaché au maillot des joueurs, ne pas constituer un danger pour celui qui le porte ou autrui, et ne doit avoir aucune partie qui dépasse.

Si, jusqu'en 2012, les instances dirigeantes du football interdisaient le port du hijab, prétextant des risques de blessures au cou ou à la tête pour les joueuses, le Board avait décidé de lever cette interdiction afin de tester le port du voile pendant deux ans, à la demande de la Confédération asiatique (AFC).

La France dénonce une "grave erreur"

Au terme de cette expérience de plusieurs mois, le Board a jugé ne plus avoir de raisons valables de l'interdire si les consignes fixées sont bien respectées. Pour les instances dirigeantes du ballon rond, c'est l'aspect sportif qui a primé sur le débat autour du symbole religieux. "C'était une requête qui venait d'un groupe de pays et d'un groupe de joueurs qui disaient que cela contribuerait au développement du football et ce fut le principal argument qui a poussé l'IFAB à dire oui", a souligné Jérôme Valcke.

Cela ne veut pas dire pour autant que la décision sera appliquée partout.

En Italie, la Fédération (FIGC) s'est déclarée "favorable à la décision de l'IFAB" et a donné récemment l'autorisation à une arbitre femme d'officier avec le voile, et à un homme de siffler avec un turban.

A l'inverse, **en France**, où le débat sur le voile fait rage dans toutes les strates de la société, la fédération nationale de football avait déjà interdit à ses licenciées le port du voile, il y a deux ans, afin "de respecter les principes constitutionnels et législatifs de laïcité" qui prévalent dans l'Hexagone.

Samedi, la FFF a rappelé que ces mêmes principes restaient valables y compris "en ce qui concerne la participation

des sélections nationales françaises dans des compétitions internationales". La fédération a aussi réaffirmé "l'interdiction du port de tous signes religieux ou confessionnels" dans le pays.

Frédéric Thiriez, président de la Ligue de football professionnel (LFP) qui représente les clubs, a déploré pour sa part une **"grave erreur" qui**, selon lui, **"malmène le principe d'universalité du football"**.

"Alors que la charte olympique exclut tout signe religieux, cette autorisation va à l'encontre du droit des femmes et menace la neutralité d'un football préservé des querelles religieuses et politiques".

L'IFAB a aussi amendé les règles concernant les tenues des joueurs afin d'interdire plus clairement tout slogan, déclaration ou image à caractère politique, religieuse ou personnelle sur la partie visible ou sur les sous-vêtements.

Les joueurs qui soulèvent leur maillot pour montrer au public un message écrit s'exposeront ainsi à des sanctions.

Post-scriptum :

Réaction de la Ligue du droit international des femmes, Libres MarianneS et la Coordination française pour le lobby européen des femmes

"... Nous approuvons totalement la position prise par Mr Frédéric Thiriez qui déjà en 2012 s'était joint à notre dénonciation de la décision alors encore provisoire de l'IFAB, bafouant sa propre réglementation sur la neutralité du sport.

Cette décision critiquable prive aussi les athlètes musulmanes, qui n'ont nul besoin de se couvrir la tête et le corps pour être sûres de leur foi, de jouer à égalité avec les autres sportives sur les terrains du monde entier.

Encore une fois, en France, seul(e)s les représentant(e)s de la société civile ont réagi."